

# Engagez-vous dans la Commission de vie étudiante

Du 13 mars 2022 au 14 avril 2022



## Des idées pour améliorer la vie sur le campus ?

Chaque année, il est demandé à la plupart d'entre vous d'acquiescer les 92€ correspondant à la **Contribution Vie Étudiante et de Campus (CVEC)** pour finaliser votre inscription administrative à l'université. Cette contribution mise en place en 2018 permet aux établissements d'enseignement supérieur de mettre en œuvre des actions nouvelles pour améliorer la vie sur le campus.

À l'Université Bordeaux Montaigne, la Commission vie étudiante (CViE) au sein de l'université est chargée de la programmation et du suivi des fonds provenant de la CVEC. Les étudiant-es à cette commission sont aussi nombreux que les autres membres (15 étudiant-es sur 30 membres au total). Les statuts de cette Commission ont été revus en 2021/22 afin d'améliorer son fonctionnement, mais aussi afin de permettre une représentation plus diversifiée des étudiant-es qui y siègent.

## Un appel à participation auprès des étudiant-es

En plus des représentant-es étudiant-es élu-es et associatifs-ves, il est prévu de **tirer au sort 6 étudiant-es** parmi des étudiant-es volontaires.

Qui est concerné ?

Tous les étudiant-es inscrit-es à l'université peuvent proposer leur candidature. Lors du tirage au sort, une attention sera portée à une représentation équilibrée entre les différents UFR et instituts, et les sites de l'université.

Quel engagement cela représente-t-il ?

Les étudiant-es devront ensuite siéger à la Commission qui se réunit au moins 3 fois par an pendant une demie journée (en juin, en octobre et en mars). Il pourra aussi leur être demandé de participer à des groupes de travail thématiques (ex. restauration, sécurité sur le campus).

Quel accompagnement est prévu pour les étudiant-es tiré-es au sort ?

Les étudiant-es tiré-es au sort pourront bénéficier d'aménagements de leurs études ou de leurs examens, au titre de la [Charte de l'engagement étudiant](#) (les demandes sont à effectuer avant le 15 octobre ou le 15 février). Ils, elles pourront également s'inscrire à la [certification engagement étudiant](#) et bénéficier de points supplémentaires sur leur moyenne de l'année.

Vous êtes intéressé-e ?

Il vous reste à compléter le formulaire ici jusqu'au **15 avril 2022** : <https://framaforms.org/consultation-contribution-vie-etudiante-et-de-campus-cvec-1646419195>

Vous ne souhaitez pas participer à la CViE mais vous avez des idées d'actions ou d'évènements pour améliorer la vie sur le campus, vous pouvez aussi les partager avec nous en utilisant le formulaire ci-dessus.

**Renseignements** :  [divec@u-bordeaux-montaigne.fr](mailto:divec@u-bordeaux-montaigne.fr)